

## CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MODIFICATION DU PLU ENTRE LA COMMUNNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE BESSIERES

### Entre les soussignés :

**La commune de Bessières**, représentée par son Maire, Monsieur Cédric MAUREL, habilité à signer cette convention par délibération du xxxxx.

### ET

**La Communauté de Communes Val'Aïgo**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, habilité à signer cette convention par délibération du xxxx.

Il est convenu ce qui suit :

### PREAMBULE :

La Communauté de communes Val' Aïgo, compétente en matière de développement économique, a sollicité la commune de Bessières afin de procéder à une modification simplifiée de son PLU, suite à la demande du Syndicat Mixte DECOSET. Ce dernier souhaite réaliser sur la commune de Bessières un projet de construction de centre de tri des emballages ménagers recyclables, chemin des Turquès, à proximité de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) d'ECONOTRE et des serres maraîchères de Bessières.

Concernant le projet du Syndicat Mixte DECOSET, celui-ci se compose de trois halls et d'un bâtiment de bureaux pour une emprise au sol globale de 11 500 m<sup>2</sup> et, un des trois halls (d'une superficie de 3 500 m<sup>2</sup>) doit être d'une hauteur avoisinant les 18 mètres. Le terrain où se construira le projet est situé en zone 1 Aux du PLU qui prévoit en son article 1 Aux 4 : « La hauteur maximale de construction ne pourra excéder 12 mètres au faitage ou à l'acrotère ».

De plus, une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) est prévue sur cette zone. En effet, la zone du Parc économique du Triangle est ouverte à l'urbanisation mais est néanmoins encadrée par des principes d'aménagement et

notamment le principe d'accessibilité et de lisibilité des réseaux de desserte. Les orientations sur ce principe sont les suivantes :

- Aménager et sécuriser des accès aux deux zones 1Aux sur le chemin de Prieur et sur le chemin des Turquès ;
- Organiser les voiries structurantes internes aux deux zones en s'appuyant sur le réseau viaire existant et en évitant les voies en impasse ;
- Créer des liaisons douces (piétons et cycles) permettant de circuler au sein du parc économique et de créer des liens avec le centre-ville et les zones d'habitat via le projet de prolongement de la voie verte entre La Magdelaine sur-Tarn et Buzet-sur-Tarn en passant par Bessières ;
- Créer des espaces publics carrossables pour faciliter le stationnement des usagers.



